

EXIGENCES OBLIGATOIRES, EXIGENCES COTÉES
ET MÉTHODE DE SÉLECTION

Afin de satisfaire au besoin décrit dans les présentes, l'expérience du soumissionnaire doit avoir été acquise lors de l'exécution de travaux d'envergure et de portée semblables, dans le cadre desquels le soumissionnaire était lié par contrat à une autre organisation.

Dans le cas d'une coentreprise, on tiendra compte de l'expérience combinée des parties qui forment la coentreprise au moment de l'évaluation de l'expérience du soumissionnaire.

Toute expérience mentionnée sans données à l'appui pour décrire où et comment elle a été acquise ne sera pas retenue aux fins de l'évaluation.

1.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES

À la date limite de présentation des soumissions, le soumissionnaire doit avoir satisfait à toutes les exigences obligatoires de la demande de soumissions et avoir fourni tous les documents qui prouvent cette conformité.

Toute proposition qui ne respecte pas les exigences obligatoires suivantes sera jugée non recevable et sera rejetée d'emblée.

TRÈS IMPORTANT : Chaque exigence devrait être abordée séparément et en détails.

No	Exigence obligatoire	No de page dans la proposition
EO1	Profil du soumissionnaire Le soumissionnaire DOIT fournir, avec sa proposition, un profil détaillé qui comprend les renseignements suivants : <ul style="list-style-type: none">• dénomination sociale et commerciale et adresse de la société;• année de constitution, d'enregistrement, etc.;• nombre d'employés à temps plein et d'employés à temps partiel;• nom du ou des responsables de l'entreprise;• numéros de téléphone et de télécopieur;• numéro d'entreprise d'approvisionnement.	

No	Exigence obligatoire	No de page dans la proposition
EO2	<p>Expérience du soumissionnaire – Réinstallation de machinerie et d'équipement industriels</p> <p>Le soumissionnaire DOIT posséder de l'expérience en ce qui a trait au déménagement et à la réinstallation de machinerie industrielle. Veuillez fournir une liste exhaustive d'au moins deux (2) projets qui sont analogues en termes d'envergure, de portée et de complexité et qui ont été réalisés au cours des sept (7) dernières années aux fins de justification.</p> <p>Pour être admissibles, les projets DOIVENT satisfaire à TOUTES les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nombreux déménagements effectués par étapes; • le déménagement de machinerie lourde; • le déménagement d'équipement industriel. <p>Un tableau DOIT être utilisé pour présenter TOUS les projets, avec des colonnes distinctes pour chacun des éléments d'information suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nom du projet; • description sommaire des services offerts qui respectent chacune des conditions d'admissibilité précitées, la séquence des différents déménagements, le nombre total de personnes déménagées ainsi que les objectifs et les résultats du projet; • durée du projet - dates de début et de fin; • valeur en dollars du projet; • nom et brève description de l'organisation du client; • nom, titre et numéro de téléphone du client cité en référence. <p>TPSGC se réserve le droit de disqualifier un soumissionnaire SI les renseignements fournis en référence ne permettent pas de confirmer cette expérience.</p>	

No	Exigence obligatoire	No de page dans la proposition
EO2	<p>Expérience du soumissionnaire – Démontage, assemblage, arrimage et manutention de machinerie lourde et d'équipement industriel</p> <p>Le soumissionnaire DOIT posséder de l'expérience dans le domaine du démontage et de l'assemblage d'équipement industriel et de machinerie lourde. Veuillez fournir une liste exhaustive d'au moins deux (2) projets qui sont analogues en termes d'envergure, de portée et de complexité et qui ont été réalisés au cours des sept (7) dernières années aux fins de justification.</p> <p>Pour être admissibles, les projets DOIVENT satisfaire aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le démontage et l'assemblage d'équipement industriel et de machinerie lourde; • l'utilisation d'équipement d'arrimage et de manutention du matériel pour faciliter le déménagement d'équipement industriel (p. ex. chariots élévateurs à fourche, grues). <p>Un tableau DOIT être utilisé pour présenter les DEUX projets, avec des colonnes distinctes pour chacun des éléments d'information suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nom du projet; • description sommaire des services fournis, avec un aperçu de la méthodologie et des processus utilisés pour le démontage et l'assemblage de l'équipement industriel et de la machinerie lourde, de même que les objectifs et les résultats du projet. • durée du projet - dates de début et de fin; • valeur en dollars du projet; • nom et brève description de l'organisation du client; • nom, titre et numéro de téléphone du client cité en référence. <p>TPSGC se réserve le droit de disqualifier un soumissionnaire SI les renseignements fournis en référence ne permettent pas de confirmer cette expérience.</p>	
No	Exigence obligatoire	No de page dans la proposition

EO3	Expérience du gestionnaire de projet du soumissionnaire Le gestionnaire de projet du soumissionnaire DOIT posséder de l'expérience en ce qui a trait à la gestion du déménagement d'équipement industriel et de machinerie lourde. Veuillez fournir, à titre de justificatif, une liste d'au moins deux (2) projets d'envergure, de portée et de complexité semblables qui ont été réalisés au cours des sept (7) dernières années et qui ont été gérés par le gestionnaire de projet proposé par le soumissionnaire. Pour être admissibles, les projets DOIVENT satisfaire à TOUTES les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none">• nombreux déménagements effectués par étapes;• la réinstallation de la machinerie lourde;• la réinstallation de l'équipement industriel;• la réinstallation d'autres meubles de bureau comprenant, entre autres, les classeurs, bibliothèques, souvenirs. Un tableau DOIT être utilisé pour présenter les DEUX projets, avec des colonnes distinctes pour chacun des éléments d'information suivants : <ul style="list-style-type: none">• nom du gestionnaire de projet proposé;• nom du projet;• description sommaire des services offerts en fonction de chacune des conditions d'admissibilité précitées;• durée du projet - dates de début et de fin;• description du rôle du gestionnaire de projet dans le cadre du projet;• valeur en dollars du projet;• nom et brève description de l'organisation du client;• nom, titre et numéro de téléphone du client cité en référence. TPSGC se réserve le droit de disqualifier un soumissionnaire SI les renseignements fournis en référence ne permettent pas de confirmer l'expérience du gestionnaire de projet du soumissionnaire.	
------------	---	--

2.0 CRITÈRES COTÉS

Chaque proposition satisfaisant aux exigences obligatoires précisées ci-dessus sera évaluée et notée en fonction des critères d'évaluation cotés par points présentés ci-après.

Le soumissionnaire **DOIT** obtenir le nombre minimal requis de 50 % (50) points pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés par points. La cotation se fait sur une échelle de cent (100) points.

EXIGENCES RELATIVES AU SOUMISSIONNAIRE

Pour l'ensemble des critères cotés, aucun point ne sera attribué au soumissionnaire s'il ne possède aucune expérience ou n'a réalisé aucun projet.

No	Critères cotés par points	Échelle d'évaluation (A)	Pondération (B)	Points (AxB)
CC1	<p>Expérience du soumissionnaire – Grands projets de déménagement</p> <p>Le soumissionnaire DOIT avoir l'expérience de la tenue d'au moins deux (2) projets de déménagements à plusieurs étapes. Le soumissionnaire DEVRAIT posséder de l'expérience dans les projets de déménagement qui comprennent plusieurs étapes, notamment la réinstallation d'équipement industriel ainsi que le démontage, la réinstallation et l'installation de la machinerie lourde. Veuillez fournir une liste détaillée des projets (dont l'envergure, la portée et la complexité sont semblables) qui ont été réalisés au cours des sept (7) dernières années afin de prouver que vous possédez l'expérience requise.</p> <p>Les soumissionnaires se verront attribuer jusqu'à dix (10) points selon le barème suivant :</p> <p>deux (2) projets = cinq (5) points; quatre (4) projets ou plus = dix (10) points.</p> <p>Un tableau DOIT être utilisé pour présenter</p>	0-10 points	4.0	0-40 points

	<p>TOUS les projets, avec des colonnes distinctes pour chacun des éléments d'information suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• nom du projet;• description sommaire des services fournis e matière de déménagements à plusieurs étapes, y compris la réinstallation de machinerie lourde, d'équipement industriel et de mobilier de bureau;• durée du projet - dates de début et de fin;• valeur en dollars du projet;• nom de l'organisation cliente. <p>Le Canada peut exiger des preuves qui confirment l'expérience du soumissionnaire.</p>			
--	--	--	--	--

No	Critères cotés par points	Échelle d'évaluation (A)	Pondération (B)	Points (AxB)
CC2	<p>Capacité du soumissionnaire à satisfaire aux besoins urgents</p> <p>Le soumissionnaire DEVRAIT décrire une situation où il a dû répondre à un besoin urgent qui impliquait le déménagement et la réinstallation d'équipement industriel ou de mobilier de bureau pour le compte de clients importants à moins d'un (1) jour d'avis (p. ex., le gouvernement ou une industrie). Le soumissionnaire DEVRAIT décrire en détail la manière dont il gère les besoins urgents.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le processus utilisé pour donner suite à une demande urgente d'un client (plan de communication). 2. La capacité de l'entreprise à répondre à la demande urgente (prendre les mesures nécessaires). 3. Le plan d'urgence de l'entreprise afin de garantir que la demande urgente ne nuit pas au calendrier actuel du responsable technique. 4. Le plan de l'entreprise afin de garantir qu'on a répondu à la demande urgente (suivi). <p>Les soumissionnaires se verront attribuer jusqu'à dix (10) points selon le barème suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque d'information; les détails fournis sont limités (0 point). • Complet, mais les renseignements fournis soulèvent des questions; détails pertinents fournis (5 points) • Complet; tous les éléments sont traités et semblent logiques; importants détails pertinents fournis (10 points) 	0-10 points	2.0	0-20 points

No	Critères cotés par points	Échelle d'évaluation (A)	Pondération (B)	Points (AxB)
CC3	<p>Approche du soumissionnaire en cas de plaintes des clients</p> <p>Le soumissionnaire DEVRAIT décrire en détail la manière dont il gère et traite les plaintes des clients. Dans sa réponse, le soumissionnaire DEVRAIT aborder les critères d'évaluation suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le processus visant à prendre les mesures nécessaires pour résoudre le problème; 2. les moyens de communication utilisés en vue de résoudre le problème; 3. la personne désignée (titre de poste) pour enquêter sur une plainte; 4. les commentaires aux clients (comment, quand, quoi, etc.); 5. le processus et l'approche visant à garantir que le problème ne se présentera plus. <p>Les soumissionnaires se verront attribuer jusqu'à dix (10) points selon le barème suivant :</p> <p>Manque d'information; les détails fournis sont limités (0 point).</p> <p>Complet, mais les renseignements fournis soulèvent des questions; détails pertinents fournis (5 points)</p> <p>Complet; tous les éléments sont traités et semblent logiques; importants détails pertinents fournis (10 points)</p>	0-10 points	2.0	0-20 points

No	Critères cotés par points	Échelle d'évaluation	Pondération	Points
----	---------------------------	----------------------	-------------	--------

		(A)	(B)	(AxB)
CC4	<p>Plan d'assurance de la qualité du soumissionnaire</p> <p>Le soumissionnaire DEVRAIT décrire en détail son plan d'assurance de la qualité, et expliquer comment il veillera à offrir au gouvernement fédéral un service de qualité. Il DEVRAIT également indiquer comment il entend garantir que ses employés offriront un service de qualité. Dans sa réponse, le soumissionnaire DEVRAIT aborder les critères d'évaluation suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. ses pratiques de formation; 2. ses pratiques d'embauche; 3. sa méthode ou sa procédure de certification pour les déménageurs généraux; 4. son plan de remplacement des véhicules (p. ex. louer un véhicule si l'un des siens tombe en panne durant l'exécution du travail). <p>Les soumissionnaires se verront attribuer jusqu'à quinze (15) points selon le barème suivant :</p> <p>Manque d'information; les détails fournis sont limités (0 point).</p> <p>Complet, mais les renseignements fournis soulèvent des questions; détails pertinents fournis (5 points)</p> <p>Complet; tous les éléments sont traités et semblent logiques; importants détails pertinents fournis (10 points)</p>	0-10 points	2.0	0-20 points